



N°17
29/05/2019



Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FDGDON 64**
sylvie.desire@fdgdon64.fr
Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalis.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**
p.mouquot@gironde.chambagri.fr

Suppléance :
FDGDON 64 / ARVALIS
sylvie.desire@fdgdon64.fr
a.peyhorque@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**
q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs 87000
LIMOGES

Supervision site de Poitiers

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Grandes cultures N°X
du JJ/MM/2019 »**



Edition Aquitaine

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2019

**Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)**

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Toutes cultures

- **Campagnols** : enquête de recensement de présence et dégâts.

Tournesol

- **Dégâts d'oiseaux** : déclarez vos dégâts en suivant le lien vers le site Terres Inovia (même lien pour toutes les cultures oléoprotéagineuses).
- **Limaces** : risque nul pour les parcelles ayant atteint le stade 2 paires de feuilles. Dans les autres situations (parcelles tardives), maintenir la surveillance notamment en fonction des récentes précipitations.

Toutes cultures

• Campagnols (des champs, terrestre...)

Les campagnols sont des rongeurs dont la pullulation peut engendrer de nombreux dégâts en cultures :

- en grandes cultures et cultures porte graines : pertes de rendement,
- sur prairies : besoin de régénération voire réfection de prairies, achat de fourrages, défaut de conservation (butyriques des stocks humides) ...
- en arboriculture : mortalité des jeunes arbres (racines et/ou collets rongés), ...



Campagnol terrestre
Crédit photo : FDGDON 87

Tumuli de campagnol terrestre



= petits monticules de terre proches les uns des autres (rejet de terre fine avec présence de débris végétaux)

Ne pas confondre avec les dégâts de

TAUPE



Monticules espacés et alignés, de forme conique de 10 à 30 cm de hauteur. Rejets de terre en forme de boudins sur le sommet de la taupinière.

CAMPAGNOL DES CHAMPS



Trous ouverts sur le sol, accompagnés d'un réseau de "chemins" visibles entre la végétation.

Indices de présence de campagnol terrestre, taupe, campagnol des champs

Source : note technique limousine [Le campagnol terrestre](#)

Différentes espèces peuvent être mises en cause selon la culture / la zone : campagnol des champs, campagnol terrestre, campagnol provençal...

Afin de mieux cerner cette problématique émergente en Aquitaine, nous vous remercions de **signaler la présence de ces ravageurs et de dégâts** éventuels sur vos cultures :

- en complétant l'[enquête 2019 en ligne](#), à destination des agriculteurs, techniciens agricoles, collectivités et particuliers, de Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques ;
- et/ou en prenant contact avec :
 - pour les départements 24, 33, 40 et 64 : Sylvie DESIRE, FDGDON64 sylvie.desire@fdgdon64.fr
 - pour le département 47 : Jean-Jacques MASSON, FDGDON 47 jjm.fdgdon47@gmail.com

En effet, le suivi de la présence et de l'évolution des populations du ravageur, sont primordiaux, afin d'anticiper la hausse de densité et l'apparition éventuelle de pics de pullulations.

Pour en savoir plus :

- [Campagnols, êtes-vous concernés ?](#) (article Pyrénées-Atlantiques)
- [Le campagnol terrestre](#) (focus prairies – Limousin)
- www.campagnols.fr

Rappel réglementaire : conformément à l'arrêté du 14 mai 2014, et en l'absence de Plan d'Action Régional (P.A.R.) validé sur le territoire de l'ex-Aquitaine, l'usage de la Bromadiolone n'est pas autorisé sur ce territoire.

Méthodes alternatives :

Pour lutter contre le campagnol, il existe une diversité d'outils à combiner : piégeages, mise en place d'installations favorisant la présence de la faune prédatrice (perchoirs, nichoirs, haies...), travail du sol, gestion assolement, gestion du pâturage...

Analyse de risque élaborée à l'échelle des territoires Aquitaine et Midi-Pyrénées

• Stades phénologiques et état des cultures

Les semis de tournesol, majoritairement réalisés sur la dernière décade d'avril, arrivent maintenant en moyenne au stade B6 (la troisième paire de feuilles opposées apparaît et mesure environ 4 cm de long).

Période de semis	Stade	Commentaires
Avant début avril	6 paires de feuilles (B12)	Minorité de situations
Jusqu'au 15 avril	4 à 5 paires de feuilles (B8-B10)	Environ 25 % des situations
Dernière décade d'avril	3 à 4 paires de feuilles (B6-B8)	50 % à 60 % de situations
Début mai	1 paire de feuille (B2)	5 à 20 % des situations, selon les secteurs

• Limaces

Les parcelles sortent peu à peu de la période de risque (B4 : 2 paires de feuilles). A ce jour, peu de signalements de dégâts nous sont parvenus.

	Risque limace simulé au 21 mai (modèle ACTA)		
	Classement 2019*	Année rang 1 (risque le + élevé)	Année rang 10 (risque le moins élevé)
Bordeaux (33)	Rang 6 sur 10	2014	2011
Mont de marsan (40)	Rang 7 sur 10	2001	2011
Pau (64)	Rang 7 sur 10	2014	2012
Périgueux (24)	Rang 8 sur 10	2001	2011
Toulouse (31)	Rang 8 sur 10	2001	2011
Tarbes (65)	Rang 8 sur 10	2014	2012
Agen (47)	Rang 9 sur 10	2001	2011
Auch (32)	Rang 9 sur 10	2016	2011
Montauban (82)	Rang 9 sur 10	2016	2011
Albi (81)	Rang 10 sur 10	2001	2019
Villefranche de Rouergue (12)	Rang 10 sur 10	2001	2011
Carcassonne (11)	Rang 10 sur 10	2018	2019

*Le rang 1 correspond à l'année la plus à risque sur les 10 dernières années.

Risque faible	Risque moyen	Risque élevé	Risque fort
---------------	--------------	--------------	-------------



Les données issues du modèle limaces de l'ACTA placent l'indice de risque à un niveau faible dans la quasi-totalité des sites retenus. Ce modèle se base sur les données climatiques par année pour établir un risque.

Dégâts de limace sur jeune pied de tournesol
(photo Terres Inovia)

L'utilisation des résultats du modèle est à moduler en fonction du stade du tournesol, de sa dynamique de croissance, de l'historique de la parcelle, des pratiques d'interculture, et de l'état de surface du sol (présence de résidus végétaux, de mottes, état de fermeture du sillon).

Évaluation du risque : risque nul pour les parcelles ayant atteint le stade 2 paires de feuilles. Dans les autres situations (parcelles tardives), maintenir la surveillance notamment en fonction des récentes précipitations.

Bien prendre en compte la présence de résidus en surface (de culture, de couverts végétaux, liés au salissement) et la structure du sol dans l'analyse du risque. Soyez vigilants jusqu'au stade B4 (seconde paire de feuille).

• Oiseaux et petits gibiers

Des cas d'attaques d'oiseaux et de gibiers à plumes ont été signalés sur l'ensemble du territoire. Le phénomène semble en augmentation par rapport à 2018 et 2017, années où les attaques avaient été moins importantes. Les départements du Gers et de la Haute-Garonne sont particulièrement touchés, certaines attaques ont présenté une forte intensité et entraîné des re-semis. Soyez vigilants.

La surveillance des parcelles et la mise en place d'effaroucheurs paraît être une solution efficace si l'on respecte quelques recommandations (plus d'infos sur terresinovia.fr/tournesol).

Signalez en ligne vos dégâts d'oiseaux et petits gibiers sur tournesol (et autres oléoprotéagineux dont soja) !

Terres Inovia reconduit comme en 2018 l'enquête déclarative des dégâts d'oiseaux et petits gibiers sur tournesol afin d'établir un diagnostic national.

Ces déclarations de dégâts permettent d'appuyer, par des éléments chiffrés, les demandes ou les renouvellements de classement en nuisible des espèces les plus dévastatrices pour le tournesol. Parallèlement, Terres Inovia localise ainsi les zones les plus touchées par les dégâts ; l'objectif est d'identifier les différences entre les zones impactées, les conditions particulières liées au paysage agricole, etc.

https://www.terresinovia.fr/-/declarer-ses-degats-d-oiseaux-et-visualiser-les-zones-a-risque?p_r_p_categoryId=130439&p_r_p_tag=40916&p_r_p_tags=472601

Dégâts d'oiseaux sur plantules de tournesol – photos Terres Inovia

A gauche, les cotylédons sont touchés mais la plante pourra poursuivre son développement
A droite, l'apex par conséquent la plante sont détruits



• Mildiou

Le mildiou est un organisme réglementé. Dans le cadre de l'évolution de la résistance aux traitements de semences, un suivi des races de mildiou est organisé.

Si vous rencontrez des situations avec un taux d'attaque significatif (>5 % de pieds touchés en moyenne sur la parcelle), contactez Terres Inovia ou la FREDON Aquitaine (05.56.37.94.76) afin de réaliser un prélèvement pour déterminer la race présente.

Pour en savoir plus sur le Mildiou, consultez le site Terres Inovia avec le lien suivant :

https://www.terresinovia.fr/-/mildiou-point-sur-la-situation?p_r_p_categoryId=130441&p_r_p_tag=&p_r_p_tags=905503



Symptômes de mildiou sur tournesol (photo Terres Inovia)

Évaluation du risque : des premiers signalements nous parviennent. Surveillez vos parcelles dès le stade 6-8 feuilles (B6-B8).

Les abeilles butinent, protégeons-les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison, en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention "abeille", **autorisé "pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles" et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

2. Attention, **la mention "abeille" sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif** pour les abeilles. Cette mention "abeille" rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoides et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinocide en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

5. **Afin d'assurer la pollinisation**, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus: téléchargez la plaquette "Les abeilles butinent" et la [note nationale BSV](#).



Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".